



S.F.O.E.R.T.A.

SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
BJ 105 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site internet : www.sfoerta.fr

Cher(e) collègue,

Comme tous les ans, cette année encore le **sFOerta** sera présent aux **commissions ACE**, afin de défendre les droits des contractuels et de veiller au bon fonctionnement de ces « commissions ».

Nous avons choisi d'attendre la parution de la note de service mouvement 2008 avant de vous contacter afin de vous délivrer des informations les plus fiables possibles...

1) Chronologie

La note de service mouvement ACE 2008 est parue le 15 mai sur "chlorofil.fr" :
NOTE DE SERVICE - SG/SRH/GESPER/N2008-1118 - DGER/SDEPC/N2008-2061

Il vous est demandé d'adresser vos vœux **avant le 23 mai à votre DRAF- SRFD (ou DAF-SFD)**

Envoyez un double de votre dossier et la fiche jointe au SFOERTA

2) RAPPEL : Futurs CDI

Depuis la parution de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 et de la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2005 1328 du 14 décembre 2005 ayant pour objet le recrutement des agents non titulaires de l'Etat, le contrat à durée indéterminée a été mis en place dans la fonction publique.

Les conditions pour que votre contrat soit renouvelé en CDI sont les suivantes :

- **Si vous avez moins de 50 ans** : avoir eu une succession ininterrompue de contrat en **CDD depuis 6 ans avec le même employeur (ACE et ACER ont le même employeur, l'état)**.
Le temps de travail n'entre pas en jeu dans le calcul de l'ancienneté.
Si vous avez eu un contrat d'Agent Contractuel sur Budget d'établissement, l'employeur est considéré différent.
- **Si vous avez plus de 50 ans** : justifier d'une durée de service effectif au moins égale à 6 ans au cours des huit dernières années.

Attention un CDI dans la fonction publique n'est pas un statut de fonctionnaire, l'affectation est annuelle.

Si vous ne remplissez pas ces conditions vous pouvez bénéficier d'un nouveau CDD dans la limite des 6 ans.

3) Règles pour le mouvement

3.1 Dans le cadre d'un recrutement antérieur au 1er septembre 2007

Toutes les situations des agents rentrant dans ce cadre, seront étudiées lors de la commission des 10, 11 et 12 juin 2008.

Les agents dont la situation doit être examinée lors de cette première commission, sont invités à formuler un nombre suffisant de vœux (jusqu'à 20).

Les critères sont les suivants :

- Priorité à l'agent occupant le poste ou l'emploi.
- En cas de concurrence sur le poste : prise en compte de l'ancienneté en tant que non titulaire dans des fonctions d'enseignement, formation ou d'éducation et sous réserve d'adéquation entre le poste et les diplômes de l'agent.

Concernant les services publics effectués en tant qu'agent contractuel sur budget de l'établissement, une attestation du Directeur de l'EPL mentionnant les périodes, les fonctions exercées et les quotités de travail sera présentée.

- En cas d'égalité au titre de l'ancienneté, les critères suivants seront successivement examinés :
 - Prise en compte de la situation familiale (**sur justificatifs** : état-civil, PACS...)
 - Ordre de choix des vœux (sur un maximum de 20 vœux exprimés).
 - Priorité au plus âgé.

3.2 Dans le cadre d'un recrutement à partir du 1er septembre 2007 (inclus) :

Les agents recrutés au 1er septembre 2007, **ne peuvent pas faire acte de candidature** sur les postes parus dans cette note de service.

Ils seront destinataires obligatoirement d'une liste de postes restés vacants après la commission des 10, 11 et 12 juin 2008.

Les règles appliquées seront identiques à celles énoncées ci-dessus (l'ancienneté étant considérée identique pour tous)

L'affectation des ces personnels se fera au cours de la commission des 24 et 25 juin 2008

4) Le calendrier prévisionnel est le suivant

Mercredi 28 mai : Commission d'étude des demandes de congé formation et des rapports d'inspection.

Mardi 10 juin, mercredi 11 juin et jeudi 12 juin : 1er tour des commissions d'affectation.

Mardi 24 juin et mercredi 25 juin: 2ème tour des commissions d'affectation.

Salutations syndicales,

Vos représentants FO aux commissions ACE

Florian ROBARDET

LEGTA d'Antibes

florian.robardet@educagri.fr

Florence BUISSON

LEGTA de Roanne

florence.buisson@educagri.fr